AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
AOÛT 2025

1. Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

Numéro	Titre	Objet
601-44	*Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin de se conformer au règlement 600-7 portant sur le secteur de l'ancien champ de pratique du golf La falaise et aux abords de celui-ci et afin d'encadrer les usages et les constructions dans ce secteur.*	Modifier les usages et les constructions possibles dans le secteur du golf La falaise, soit les zones P-03 et I-02
601-45	*Règlement modifiant le règlement de zonage 601 afin d'exempter certaines demandes de permis de construction de la nécessité de verser une contribution pour fins de parcs*	Modifier les modalités des contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de l'émission de certains permis de construction
602-9	*Règlement modifiant le règlement de lotissement 602 afin d'exempter certaines opérations cadastrales de la nécessité de verser une contribution pour fins de parcs et sur les types de contribution*	Modifier les modalités des contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de l'émission de certains permis de lotissement

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **12 août 2025 à 18h00**, à la salle Athanase-David (église), située au 2490, rue de l'Église à Val-David.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne qu'elle désignera expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le projet de règlement 601-44 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les projets de règlements 601-45 et 602-9 ne contiennent pas de telles dispositions.
5. Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site web de la Municipalité à l'adresse https://www.valdavid.com/publications/ dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 28 juillet 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint